

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Retraites

De nombreuses collectivités prennent position

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : lundi 5 juillet 2010

Démocratie & Socialisme

Dans de très nombreuses communes, les majorités de gauche votent des vœux condamnant la contre-réforme des retraites. C'est aussi le cas de certains conseil régionaux. Ci-dessous les exemples des régions Champagne-Ardenne et Pays de la Loire.

CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE

Vœu sur la réforme des Retraites

Voici le vœu sur les retraites voté par la majorité du conseil régional Champagne-Ardenne (PS, PCF, EE) lors de sa plénière du 28 juin dernier. Le FN et L'UMP n'ont pas participé au vote.

Considérant les annonces du Président de la République et de son gouvernement de réformer en profondeur le système de retraite par répartition, hérité du programme du Conseil National de la Résistance et qui demeure la base de notre solidarité nationale, sous prétexte de résorber les déficits en portant l'âge légal de départ à 62 ans.

Considérant que les projections financières sur les besoins de financement des retraites à l'horizon 2050 présentées dans le rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) sont sujettes à caution et visent en fait à préparer l'opinion publique à un allongement de la durée légale du temps de travail.

Considérant que l'équilibre financier d'un système de retraite ne dépend pas seulement du paramètre démographique mais aussi et surtout de l'évolution de l'emploi, de la croissance économique et des choix de redistribution des richesses produites.

Considérant que la principale cause des déficits actuels des caisses de retraites est le produit du défaut de cotisations sociales dû au chômage de masse, au blocage des salaires et aux exonérations patronales (33 milliards d'euros en 2009).

Considérant qu'il est absurde de vouloir allonger l'âge légal de départ en retraite alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits et que d'ores et déjà de très nombreux retraités (et surtout les femmes) perçoivent des pensions très réduites (baisse de près de 20% en 15 ans) dans le même temps où des millions de plus jeunes sont à la recherche d'un emploi.

Considérant que depuis 30 ans, les salariés français ont augmenté leur productivité de manière considérable et donc la richesse produite par notre pays.

Considérant que le véritable objectif du Président de la République et de la droite vise en réalité à s'attaquer à la retraite par répartition organisant le principe de solidarité entre salariés actifs et retraités, pour lui substituer une épargne par capitalisation, via les fonds de pensions.

Considérant que l'allongement de la durée de cotisation des réformes Balladur et Fillon n'ont pas réglé le financement des retraites, mais ont, au contraire, contribué à aggraver la crise sociale ; Considérant enfin que les annonces nationales impacteront plus durement encore la Champagne-Ardenne, qui doit subir un taux de chômage important, et subit de plein fouet une crise tant structurelle que conjoncturelle.

Le Conseil régional réuni en séance plénière le 28 juin 2010 :

- ▶ Réaffirme son attachement à la retraite par répartition garantissant le droit à la retraite à 60 ans.
- ▶ Demande la prise en compte d'une réduction des annuités nécessaires en fonction de la pénibilité des métiers.
- ▶ Demande la prise en compte pour le calcul des retraites des années d'étude et de formation à partir de 18 ans ainsi que des périodes de chômage.
- ▶ Réclame une réforme du financement passant par une refonte des cotisations avec la modulation de leur calcul pour pénaliser les entreprises qui réduisent l'emploi et les salaires.
- ▶ Revendique la mise en place d'une cotisation sur les revenus financiers des entreprises pour financer la protection sociale dont les retraites.
- ▶ Décide de s'associer aux actions lancées par le mouvement social ces dernières semaines et notamment aux manifestations des syndicats de salariés

CONSEIL REGIONAL Pays de la Loire

Voeu sur la réforme des Retraites

Voici le voeu sur les retraites adopté par la majorité régionale (PS, EE, PCF, Ecologie Solidarité). L'UMP et le Nouveau Centre sont sortis au moment des voeux, l'Alliance Centriste a voté contre.

Le gouvernement a fait connaître ses orientations sur la réforme des retraites.

Elles ne prennent pas en compte les aspirations économiques et sociales de la population, notamment celles des jeunes dont l'avenir est mis à mal, et font porter l'essentiel des efforts sur les salariés, dans un contexte d'inégalités croissantes entre les catégories socioprofessionnelles notamment en termes d'épargne et de patrimoine accumulés.

Le système par répartition est un héritage du Conseil National de la Résistance et demeure **la base de notre solidarité nationale**. Il s'appuie sur des cotisations sociales qui représentent un salaire socialisé : les cotisations des actifs sont immédiatement versées aux retraités et échappent ainsi aux banques et assurances. Il doit permettre une solidarité intergénérationnelle.

Le véritable objectif de cette nouvelle réforme, appuyée par le MEDEF, est de **fragiliser le système de retraite par répartition afin de favoriser les retraites par capitalisation**.

Le report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans est une mesure **idéologique et injuste**.

Alors que les entreprises se débarrassent des salariés les plus âgés, ce report ne répond pas au souhait de ceux qui

De nombreuses collectivités prennent position

exercent un travail pénible à partir avant 60 ans.

En outre, il pénaliserait les jeunes à la recherche d'un emploi en obligeant des salariés, qui comptaient partir en retraite à 60 ans, à continuer à travailler ou à s'inscrire au chômage.

Beaucoup de femmes seraient obligées de travailler jusqu'à 67 ans pour prétendre à la totalité de leurs droits.

La disposition cynique qui prévoit de considérer au coup par coup un seuil au-delà de 20 % d'invalidité n'est pas une réponse digne de l'impasse dans laquelle se trouvent nombre de salariés diminués par leur vie professionnelle.

S'il est adopté, le projet gouvernemental entraînera **une nouvelle régression** pour les retraites des salariés qui s'ajouterait à toutes celles mises en oeuvre depuis 1993 et qui impliquerait une baisse du montant des retraites de 25 % d'ici 2030.

Comme les réformes précédentes, celle-ci ne règle pas le problème du financement du régime général.

L'utilisation du Fond de Réserve des Retraites pour financer les déficits cumulés du régime général est un acte irresponsable.

Une réforme aussi importante, structurante pour notre société demande des temps de débats plus longs que les 5 mois imposés par le gouvernement.

Considérant que la véritable cause des déficits actuels des caisses de retraites est le produit du défaut de cotisations sociales dû au chômage de masse, au blocage des salaires et aux exonérations de cotisations patronales (33 milliards en 2009 !).

Considérant que depuis 30 ans, les salariés français ont augmenté leur productivité et donc la richesse produite par notre pays, de manière considérable.

Considérant que l'équilibre financier d'un système de retraite ne dépend pas seulement du paramètre démographique, dynamique en France, mais aussi et surtout de l'évolution de l'emploi avec la réduction des emplois précaires, du chômage, en particulier celui des jeunes et des seniors, du développement économique et des choix de redistribution des richesses produites.

Considérant que le droit à la retraite est un droit vital au même titre que le droit à l'éducation, au logement, à la santé.

Considérant que la régression sociale et la réduction des futurs retraités à la pauvreté ne sont pas des fatalités.

Considérant que le financement des retraites est possible à condition d'avoir un financement assis sur une nouvelle répartition des richesses entre le capital et le travail.

Le Conseil régional, réuni en séance plénière le 30 juin 2010 :

- ▶ réaffirme son attachement à une retraite par répartition qui garantisse la solidarité entre les générations et le droit à la retraite à 60 ans
- ▶

De nombreuses collectivités prennent position

- exige la prise en compte de la pénibilité des métiers sur la base de critères collectifs
- ▶ réclame des mesures fortes sur l'emploi des seniors
- ▶ souhaite que le « bien vieillir » soit assuré à chacun
- ▶ demande la prise en compte pour le calcul des retraites des années d'étude et de formation à partir de 18 ans.

L'assemblée régionale des Pays de la Loire demande expressément au Président de la République et au gouvernement de ne pas mettre en oeuvre cette réforme.

Elle réclame une réforme du financement passant par une refonte des cotisations avec la modulation de leur calcul pour pénaliser les entreprises qui réduisent l'emploi et les salaires.

Elle revendique la mise en place de cotisation sur les revenus financiers des entreprises, au moins au même niveau que les salaires, la taxation des stocks options et des bonus, la remise en cause des exonérations de cotisations sociales des grands groupes... Tout cela nécessite une réforme fiscale juste basée sur des impératifs sociaux et une exigence environnementale.

Les élus régionaux s'associent pleinement aux actions lancées par le mouvement social pour défendre et développer la protection sociale et solidaire des citoyens.